



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2001/L.18
6 novembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Quinzième session
Marrakech, 29 octobre-6 novembre 2001
Point 6 de l'ordre du jour

POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT À DE «BONNES PRATIQUES»

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du rapport du Président (FCCC/SBSTA/2001/INF.5) sur l'atelier consacré aux politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques», qui s'était tenu à Copenhague du 8 au 10 octobre 2001, comme suite à la demande formulée par la Conférence des Parties à la première partie de sa sixième session¹. Le SBSTA a remercié les Gouvernements danois et norvégien d'avoir parrainé cet atelier.
2. Dans ses conclusions, le SBSTA est convenu d'examiner plus avant le rapport de l'atelier et de poursuivre sa réflexion sur les nouvelles mesures à prendre pour faire avancer les travaux concernant les politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» à sa seizième session. Pour l'aider dans cette tâche, le SBSTA a invité les Parties à communiquer leurs vues, dans les limites du cadre de référence de l'atelier, sur les mesures qui pourraient être prises le 15 février 2002 au plus tard.

¹ FCCC/CP/2000/5/Add.2, section III, F.

3. Le SBSTA a prié le secrétariat de rassembler les informations sur les politiques et mesures fournies par les Parties visées à l'annexe I de la Convention dans leur troisième communication nationale afin qu'il les examine à sa dix-septième session.
